

Compte-rendu réunion de coordination anti Linky du 6 septembre 2017

1. Présents

Messana Cécile	Askilinky
Zubizarreta Andoni	Askilinky
Mersch Josiane	Collectif Arbonne
Richard Jean-Claude	Stop Linky Bayonne
Trichine Ida	Collectifs Saint Jean de Luz, Guétary
Charious Michel	CALA64
Guillermin Astrid	Biarritz Antennes
Nicot Pierre	Biarritz Antennes
Luenberger Patricia	Cade
Ferran Jacques	Cade
Lavictoire José	Cade

2. Mendionde-Garro le 10 septembre

Biarritz antennes, Stop Linky bayonn et le CADE seront présents. Nous essaierons de nous répartir sur différents stands si cela est possible. Si Il est possible d'intervenir à un moment donné concernant le Linky nous prendrons la parole.

3. SDEPA

Rappel du compte-rendu contradictoire de la réunion avec le SDEPA pour les personnes absentes.

La propriété des compteurs y est bien précisée comme étant celle du SDEPA. Ne pas oublier quand même que le SDEPA est un syndicat des communes du pays basque.

Le collectif d'Arbonne transmettra une lettre du SDEPA en réponse à une demande d'un habitant d'Arbonne.

4. Les Collectifs et Associations anti Linky des Pyrénées Atlantiques

Les collectifs et associations connus anti-Linky sont les suivantes :

Sur le Labour : Anglet Cala, Arbonne, Arcangues en cours de formation, Ahetze Askilinky et Ahetzeko Herritaren hitza, Bayonne stop Linky, Biarritz Antennes, Saint Jean de Luz et CADE.

En Soule : Lynkirik ez de Mauléon mais officie sur toute la Soule

Un collectif Posityvon à Pau.

Un collectif Résistance anti Linky à Saint Jean de Luz est en cours de formation, puis des créations de collectifs sont en cours à Guétary, Ciboure et Bidart.

5. Le cas de la Mairie d'Arbonne

La Maire d'Arbonne a pris, le 5 juillet dernier, un arrêté suspendant l'implantation ds compteurs de type « Linky » sur le territoire de cette commune.

Elle a reçu le 2 Août suivant une réponse de la Sous-Préfecture lui informant que son pouvoir de police générale ne pouvait faire obstacle à la loi qui imposait le déploiement de ces nouveaux compteurs. Elle signalait que l'arrêté ne pouvait faire échec à la volonté du législateur à moins qu'un trouble à l'ordre public ne soit constitué.

Le 11 août a été organisée une manifestation en soutien à la Maire et qui a rassemblé une centaine de personnes.

6. Le cas de la Mairie de Bayonne

Le 19 juillet dernier le Conseil municipal de Bayonne traitait de l'installation du Linky sur la Commune et du nombre important de lettres d'administrés qui refusent la pose de ce compteur.

Le Conseil municipal concluait par un vote unanime sur la nécessité d'établir un moratoire concernant ces installations.

Il faut certainement reconnaître dans cette position le travail de sensibilisation faite par le collectif Stoplinky Bayonne et enregistrer là une position intéressante de la Commune de

France la plus importante parmi les plus de 350 communes qui se battent contre l'installation forcée par Enedis de ce compteur.

7. Le cas de la Mairie de Castres

En réunion P. Nicot nous a donné lecture d'un arrêté pris par la Mairie de Castres, arrêté inspiré des travaux d'Artemia (voir document joint en copie).

8. Réunion des Maires des petites villes de France

Le 21 septembre prochain se tiendra la réunion des assises des petites villes de France, assises au cours desquelles le Premier Ministre sera présent.

Une manifestation contre le Linky a été évoquée mais aucune décision d'y participer n'a été prise compte tenu du fait que ces assises seront tenues en Espagne au Ficoba.

9. UFC Que Choisir

Une action contre la délégation locale de l'UFC Que Choisir a été discutée.

Biarritz Antennes fera préalablement à tout action un rappel de la position de l'UFC Que Choisir vis à vis du Linky et du différend entre cette association et S. Lhomme/

10. Actions à organiser

Dans les prochaines semaines une proposition d'action vis à vis de certains responsables de l'EPCI est à travailler.

Une conférence de presse est à planifier pour la première quinzaine d'octobre et les éléments correspondants sont à préparer.

11. Prochaine réunion

Date non arrêtée.